

Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2020-2021 2^{ème} campagne : septembre-octobre 2020

Une notice d'information figure en page 3 du dossier

Cadre réservé à l'établissement :

INE :

Date de dépôt du dossier dans l'établissement :
.....

Cadre réservé au rectorat		
Nombre d'enfants	ENF	RESSOURCES

1 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES MEMBRES DE LA FAMILLE

L'enfant pour lequel vous demandez la bourse

Son nom :

Ses prénoms :

Sa date de naissance :

Vous - même

Vous êtes : le père OU la mère OU le tuteur de l'enfant

Votre nom (suivi éventuellement du nom d'épouse) et prénom :

Votre adresse:

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Profession :

Situation de famille : célibataire marié(e) pacsé(e) concubinage

séparé(e) divorcé(e) veuf (ve)

Votre conjoint(e) (mari/épouse, concubin(e), pacsé(e))

Est-il : le père ou la mère de l'enfant ou autre situation

Son nom (suivi éventuellement du nom d'épouse) et prénom :

Son adresse (si elle est différente de la vôtre) :
.....

Code postal : Commune :

Téléphone :

Profession :

NOM :

PRENOM :

2 – RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA SCOLARITE

Etablissement fréquenté par l'élève (année scolaire 2020/2021)

Nom de l'établissement :

Commune :

Classe actuelle de l'élève :

3 – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT VOTRE FOYER

Les enfants à votre charge

Merci de remplir ce tableau en y indiquant :

Nom et prénom de chacun des enfants à charge (y compris l'enfant pour lequel vous demandez une bourse)	Date de naissance	Etablissement scolaire, université fréquentée ou profession	Nom et prénom du père de l'enfant	Nom et prénom de la mère de l'enfant

4 – ENGAGEMENT DE LA FAMILLE

Vous devez dater et signer la rubrique suivante (en cochant la case qui correspond à votre situation).

Je soussigné(e) le père ou la mère ou le (la) représentant(e) légal(e) de l'enfant

certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette déclaration sont exacts.

Date et signature :

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (loi n° 68-690 du 31 juillet 1968, article 22).

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers nominatifs et aux libertés s'applique aux réponses données dans ce formulaire. Elle vous garantit à vous et à l'enfant pour lequel est faite la demande un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès du service académique dans lequel la demande est envoyée.

5 – PIÈCES A JOINDRE A VOTRE DOSSIER

Dans tous les cas, vous devez fournir :

- une photocopie complète du document intitulé « Impôt sur les revenus de 2019 – Avis d'impôt établi en 2020 »
- une attestation de paiement de la CAF récente (datant de moins de 3 mois) indiquant les personnes à charge de votre foyer

Selon votre situation	Pièces à fournir
Si vous êtes divorcé(e) ou séparé(e) depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Copie complète du jugement (toutes les pages) indiquant les dispositions relatives à la résidence de l'enfant et à la pension alimentaire versée, ou attestation d'avocat indiquant qu'une procédure est en cours si vous n'avez pas de jugement. Si vous êtes séparé(e) sans avoir été marié(e), copie du jugement mentionné ci-dessus ou copie du livret de famille et justificatif récent de domicile de l'autre parent.
Si vous vivez en concubinage	Copie complète du document intitulé « Impôt sur les revenus de 2019 – Avis d'impôt établi en 2020 » de votre concubin(e)
Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'impôt établi en 2020	Copie du jugement modifiant la résidence de l'enfant
Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	Copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille

NOTICE D'INFORMATION DESTINEE AUX FAMILLES

- Le dossier de demande de bourse de lycée qui vous a été remis doit être rempli lisiblement. Vous veillerez à cocher les cases correspondant à votre situation. Merci de ne rien inscrire dans les parties grisées.
- La liste des pièces à fournir figure ci-dessus ; cette liste n'est pas exhaustive. Le service des bourses du rectorat pourra être amené, par téléphone, par mail ou, à défaut, par courrier postal, à vous demander des pièces complémentaires.
- **Le dossier doit être remis** au secrétariat de l'établissement où est scolarisé votre enfant **pour le 30 septembre 2020**. Les dossiers remis en retard ne seront acceptés que jusqu'au 15 octobre 2020.
- La notification d'attribution ou de refus de bourse sera adressée au lycée où est scolarisé votre enfant.

Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse nationale de lycée ?

La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) Les ressources de la famille : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le document intitulé « Impôt sur les revenus de 2019 – Avis d'impôt établi en 2020 »
- 2) Les enfants à charge : le nombre d'enfants mineurs ou en situation de handicap et le nombre d'enfants majeurs célibataires à votre charge.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre enfant :

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafond de revenus 2019 à ne pas dépasser	18 606 €	20 036 €	22 897 €	26 476 €	30 054 €	34 349 €	38 642 €	42 935 €

Rubrique réservée au chef d'établissement

Après vérification des renseignements indiqués par la famille en ce qui concerne l'établissement et la classe actuellement fréquentés par l'élève.

Observations éventuelles :

.....

Date :

Signature du chef d'établissement et timbre de l'établissement :